

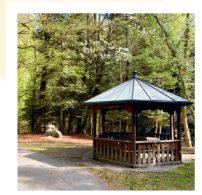


# Grand CONCOURS PHOTO

## « MON REGARD SUR ECHALLENS »

3 catégories :

- \* Nature
- \* Bourg
- \* Les Gens du coin



**DÉLAI DE PARTICIPATION: 30 JUIN 2019**

A l'occasion de la célébration de la **Fête Nationale** qui aura lieu le 31 juillet à la Place de la Gare, la Commune d'Echallens lance un grand concours photo sur le thème « Mon regard sur Echallens ». Les 3 meilleures photos de chaque catégorie seront récompensées.

Informations :  
[www.echallens21.ch](http://www.echallens21.ch)  
[www.echallens.ch](http://www.echallens.ch)

**Echallens**  
Un accueil, un art de vivre

**Echallens**  
 **21**



# Grand CONCOURS PHOTO

**3 PRIX À GAGNER PAR CATÉGORIE !**

## **1<sup>er</sup> prix**

Un bon d'achat de l'Association des Commerçants d'Echallens (ACE) à faire valoir auprès de ses membres, d'une valeur de CHF 150.-

## **2<sup>ème</sup> prix**

Un bon pour la location du vélo-cargo à Echallens, d'une valeur de CHF 75.-

## **3<sup>ème</sup> prix**

Quatre entrées au cinéma d'Echallens, d'une valeur de CHF 48.-

## **COMMENT PARTICIPER ?**

Il vous suffit de nous faire parvenir **votre photo** avec nom, prénom et adresse ainsi que votre e-mail et/ou numéro de téléphone et que la mention de la catégorie à **info@echallens21.ch** (ou sous forme papier au Greffe d'Echallens) d'ici au 30 juin 2019. Les 5 meilleures photos de chaque catégorie seront exposées, avec nom et prénom de l'auteur, lors des festivités de la Fête Nationale à Echallens (31.07.19).

### Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous, excepté les photographes professionnels et les membres du jury.
- Le participant ne pourra proposer qu'une seule photo.
- Le participant déclare être l'auteur de la photo et atteste qu'elle ne porte pas atteinte aux droits des tiers (notamment aux droits de la propriété immatérielle et de la personnalité). Les tierces personnes reconnaissables sur la photographie doivent avoir donné leur accord préalable à sa publication.
- Le participant autorise la publication de sa photo et accepte que la Commune d'Echallens jouisse d'un droit d'utilisation et de valorisation illimité sur sa photo.
- Par la transmission de sa photo, le participant accepte les conditions de participation. Tout recours juridique est exclu. Les décisions du jury sont irrévocables. Aucune correspondance ne sera échangée.